



Retrouvez tous les métiers de la Justice

Travailler pour le ministère de la Justice, **c'est s'engager au service de l'intérêt général, des libertés publiques et de l'égalité de tous devant la loi.**

Les professionnels de la Justice contribuent, chacun à leur niveau, à faire respecter les règles de vie en société.

- › Magistrats;
- › Greffiers;
- › Surveillants pénitentiaires;
- › Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation;
- › Éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse;

Des professionnels au cœur de la Justice.



La Justice en chiffres :

+ de **90 000** agents

+ de **60** métiers différents

1 600 sites en France métropolitaine et en Outre-mer



**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
AUX CONCOURS SUR :**
lajusticerecruite.fr

Magistrat / Magistrate

*« Parce que mes décisions comptent,
la société compte sur moi »*



Retrouvez-nous sur :
lajusticerecruite.fr

Un métier humain au cœur des décisions de justice

Un métier humain qui requiert éthique, écoute et analyse. Il existe deux catégories de magistrats : ceux du siège (juges) et ceux du parquet (procureurs) :

- › **Le magistrat du siège** rend des décisions conformément au droit.
- › **Le magistrat du parquet** ne rend pas de jugement. Il est chargé de défendre les intérêts de la société et s'exprime en son nom.

Il intervient au pénal pour **juger des personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction** ou au civil pour **trancher un litige entre des particuliers**. Le magistrat peut se spécialiser selon la matière ou la discipline : juge d'instruction, juge des libertés et de la détention, juge d'application des peines, juge aux affaires familiales, juge des enfants, substitut du procureur...

Évolution de carrière

› **Des perspectives de carrière diverses :**

Le magistrat peut **évoluer au cours de sa carrière entre les fonctions du siège et du parquet**. Le magistrat peut exercer dans des **champs d'activité variés** : dans les domaines économique, international, carcéral, hospitalier, familial ou de la protection de l'enfance. Il peut aussi accéder, au terme de quatre années d'exercice, à des fonctions en détachement au sein d'autres administrations ou à l'international.

Se préparer aux concours

- 1^{er} concours** › Vous êtes titulaire d'un diplôme bac+4 et êtes âgé de 31 ans au plus.
- 2^e concours** › Vous êtes fonctionnaire ou agent public depuis au moins 4 ans, âgé de 48 ans et 5 mois au plus.
- 3^e concours** › Vous justifiez d'au moins 8 ans d'activité dans le secteur privé et êtes âgé de 40 ans au plus.

Des concours complémentaires sont organisés ponctuellement pour :

- › **1^{er} grade** : les personnes âgées de 50 ans au moins, ayant une expérience professionnelle de 15 ans.
- › **2^e grade** : les personnes âgées de 35 ans au moins, ayant une expérience professionnelle de 7 ans.

Se former à l'École

L'École nationale de la magistrature (ENM), située à Bordeaux, est l'unique école de formation des magistrats de l'ordre judiciaire français.

Elle assure une **formation initiale rémunérée de 31 mois**. Elle alterne des enseignements dispensés à l'école et des stages en juridiction. Tout au long de sa carrière, le magistrat renforce ses compétences techniques à travers la formation continue.

RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Des recrutements sur dossier et sous condition d'expériences professionnelles et d'âge ont également lieu régulièrement.

Pour savoir si vous entrez dans les conditions rendez-vous sur lajusticerecru.fr



Talents du service public

L'ENM dispose d'une classe Prépa Talents du service public. Elle offre une aide méthodologique et financière pour préparer le **concours de magistrat**. Elle s'adresse à des étudiants boursiers ou à des personnes en recherche d'emploi. Il existe 5 Prépa Talents sur l'ensemble du territoire national à Bordeaux, Paris, Lyon, Douai et Orléans.



RÉMUNÉRATION :

Auditeur de justice :
minimum **1382€** net/mois

Magistrat (début de carrière) :
2731€ net/mois

Magistrat (après 6 ans d'exercice) :
3662€ net/mois

Magistrat (fin de carrière)
7000€ net /mois